



Compte rendu de la séance du 20 Mai 2021

L'an 2021 et le 20 Mai à 19 heures, le Conseil Municipal de Chérisy légalement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de LETHUILLIER Michel, MAIRE.

Cette réunion s'est tenue à l'Espace Hugo, afin de respecter les consignes de sécurité sanitaire dans le cadre de la COVID 19 (distanciation, port du masque, présence de gel hydroalcoolique).

Présents : M. LETHUILLIER Michel, Maire de Chérisy, Mme MURE RAVAUD Anne Marie, M. LOQUET Bruno-Pierre, Mme DELISLE Florence, M. MOREAU-PAGANELLI René-Jean, Mme BORNIA MBUC Michèle, M. GARCIA MORA Juan Carlos, M. ROBERT Daniel, M. DESHAYES Ludovic, Mme VAVASSEUR Sophie, Mme POTOT Clarisse, M. LAIGNIER Frédéric, Mme POULAIN Josée, Mme LEGER Elodie, M. LACOUR Aurélien, M. BORGET Nicolas

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BOUCHER Christian à M. LETHUILLIER Michel, Mme BARROSO Corinne à Mme MURE RAVAUD Anne Marie, Mme LOLLIVIER Céline à M. LOQUET Bruno-Pierre

Nombre de membres

- En Exercice au Conseil municipal : 19
- Présents : 16
- Votants : 19

Date de la convocation : 15/05/2021

Date d'affichage : 15/05/2021

A été nommé(e) secrétaire : M. BORGET Nicolas

Objet(s) des délibérations

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATIF

- 1.1. DELEGATION DE POUVOIR POUR INTENTER EN JUSTICE – 2021/05/20-001
- 1.2. JURY D'ASSISES 2022 - 2021/05/20-002

2. INFORMATIONS DIVERSES

3. TOUR DE TABLE

1. ADMINISTRATIF

1.1. DELEGATION DE POUVOIR POUR INTENTER EN JUSTICE

réf : 2021/05/20-001

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une action d'expulsion peut être engagée envers les gens du village lorsqu'ils sont installés sur le complexe sportif André BROU ou tout autre terrain de la commune de Cherisy.

Dans ce cadre il convient au Conseil municipal de déléguer au Maire le pouvoir de :

- Porter plainte et d'intenter au nom de la commune de Cherisy, les actions en justice devant les juridictions administratives ou judiciaires, au fond et en la forme de référer en première instance, en appel et en cassation,
- D'intenter au nom de la commune de Cherisy, les actions en justice devant les juridictions compétentes, au fond et en la forme de référer, en première instance, en appel et en cassation, à l'encontre des occupants sans droit ni titre de terrains et biens appartenant à la commune de Cherisy en vue d'obtenir leur expulsion et toutes réparations des dégradations constatées par un huissier, désigné à cet effet.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal, accepte de déléguer à Monsieur le Maire les pouvoirs cités ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

1.2. JURY D'ASSISES 2022

réf : 2021/05/20-002

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la circulaire préfectorale relative à l'établissement de la liste préparatoire et les modalités de tirage au sort des personnes pour le Jury d'Assises :

- Les communes de 1 300 habitants et plus doivent désigner un juré par tranche de 1 300 habitants,
- La commune doit tirer au sort un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral,
- Les personnes tirées au sort doivent avoir atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile,
- Les personnes qui n'ont pas leur domicile ou leur résidence principale dans le département, ne peuvent être désignés, même s'ils sont inscrits sur la liste générale des électeurs.

Pour Chérisy, il est donc nécessaire de tirer au sort 3 personnes sur la liste électorale.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

2. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de plusieurs sujets :

- L'enquête publique de l'entreprise VOUSSERT prend fin le 25 mai. La commune a 15 jours pour donner son avis sur l'installation de cette entreprise sur la zone des Forts. Le prochain conseil municipal est donc programmé pour le **Vendredi 4 juin 2021** à 20h30.
Leur permis de construire n'était pas tout à fait conforme suite à l'instruction du dossier par l'Agglomération de Dreux, et après consultation de Monsieur le Sous-préfet celui-

ci fera l'objet d'un permis modificatif, car la législation impose au-dessus d'un certain nombre de m², de prévoir 1/3 de la couverture soit végétalisée ou composée de panneaux solaires. L'entreprise a accepté cette modification. Les travaux devraient donc continuer. Cette entreprise est actuellement située à Houdan, spécialisée dans les produits de nettoyage.

- Concernant le dossier BEDARD, une autre orientation peut être envisagée. Faire un mur séparatif pour isoler la maison et déplacer le portail actuel. Reste à voir avec le Crédit Agricole, qui souhaite s'agrandir. Il y aurait la possibilité d'une extension de 30m² environ en rajoutant une pièce ou en intégrant avec la maison voisine à acquérir. Eure et Loir Habitat ont remanié le projet en mettant 7 ou 8 maisons (des maisons avec garage et jardin). Eure et Loir Habitat nous subventionnerait environ 15 000€ par lot et la maison BEDARD vendue pour environ 250 000 €. La maison de M. COL sera vraisemblablement mise en vente. Comme la partie arrière est mise en réserve dans le PLU, nous serons obligés d'acquérir au moins la parcelle.
- Suite à sa demande, une autorisation a été donnée au Bar Tabac de Cherisy pour agrandir sa terrasse, elle nous en remercie.
- Madame LEGER demande si l'on peut dire aux commerçants de mettre une affiche sur leur vitrine, demandant à leur clientèle de ne pas jeter sur la voie publique leurs débris (jeux grattés, masques, boîte de pizza...)
- Le Cheval Blanc désire rouvrir au 09/06/2021, mais cherche un cuisinier. Monsieur Borget nous signale qu'il y a également une annonce pour la vente du fonds de commerce.
- La commune avait demandé une subvention pour l'acquisition de mobilier pour la Bibliothèque. Celle-ci n'a pas été retenue.
- Une invitation a été envoyée par l'ASC Mézières pour l'inauguration de leur nouveau bâtiment. Tout le Conseil municipal est convié le 2 juillet à 19h.
- Monsieur le Sous-préfet a exprimé son mécontentement suite au manque à l'appel d'environ 50 personnes qui avaient bénéficié du dispositif mis en place pour obtenir des dates de vaccinations destinées aux futurs assesseurs. Cela ne concerne pas forcément notre commune. Son mail a été envoyé à toutes les communes.
- Mathilde RIVIERE, jeune cherisienne, membre de l'équipe de France de Lutte, a été qualifiée pour les jeux olympiques de Tokyo. Le Conseil Municipal la félicite.
- Une formation destinée aux Elus d'Eure-et-Loir pour faire face aux incivilités avec les gendarmes.
- Plusieurs enfants de la commune trainent dans la commune, enchainent les incivilités, détériorent du matériel communal. 3 familles ont été convoquées par les gendarmes.
- Le plan PMR proposé par l'entreprise MAHARAUX pour la réfection des toilettes de l'école primaire a été validé ce jour.

3. TOUR DE TABLE

Anne-Marie MURE-RAVAUD informe les membres du Conseil que les activités reprennent :

- Concert de Jazz le 03 juillet
- Les festivités du 14 Juillet
- Le bicentenaire de Victor Hugo, en association avec Dreux, le 18 juillet

Bruno LOQUET demande si nous aurons des jeunes dans le cadre des jobs d'été. Si les promenades sont validées, il se propose d'encadrer un jeune pendant une quinzaine de jours pour mettre les poteaux et baliser les chemins. Il propose de fixer une commission des chemins.

Florence DELISLE rappelle que l'Heure du Poème se déroulera le 5 juin au Foyer St Pierre.

René-Jean MOREAU-PAGANELLI informe que les joints des bordures dans sa rue, sont totalement inexistants.

Juan-Carlos GARCIA-MORA déplore tous les débris qui jonchent les rues de notre commune, malgré l'entretien effectués par nos agents.

Daniel ROBERT signale qu'au niveau du pont des bêtes, il y a des traçages verts qui ont été fait à côté d'un regard. Michel LETHUILLIER informe qu'il a reçu un dossier de TASCOM pour l'installation d'une antenne 5G (pour l'autoroute), dans le champ d'un particulier (M. LEFEU). Les traçages concernent peut-être ce dossier. La commune n'a pas donné son accord, il en a parlé à l'avocat. La DIRNO font des travaux, ils se proposent de refaire le parking de la

Mésangère et vont peut-être supprimer la butte coté N12.

Ludovic DESHAYES pose plusieurs questions :

- Où s'installe le cirque ? Monsieur le Maire informe qu'il sera installé sur la commune de Ste Gemme-Moronval
- Avons-nous assez d'assesseurs pour les élections des 20 et 27 juin ? Monsieur le Maire répond que les effectifs seront étudiés lors du prochain conseil municipal.
- Est-ce qu'une plainte a été déposée pour les panneaux dégradés, sur le terrain de foot, par les gens du voyage ? Monsieur le Maire répond que les panneaux n'appartiennent pas à la commune, mais à l'association CO CHERISY. Il faut que l'association fasse fonctionner sa responsabilité civile.

Sophie VAVASSEUR demande pourquoi, le long de la N12, avant la station de pompage, les arbres ont été abattus car ces derniers n'étaient pas malades ? Il semblerait que ce soit la DIRNO (donc l'Etat) qui a effectué cette action. Monsieur le Maire déplore qu'une nouvelle fois la commune ne soit pas prévenue. Monsieur LOQUET précise que ces arbres constituaient un mur « anti-bruit » pour les habitants du Petit Cherisy.

Frédéric LAIGNIER informe qu'un Conseil Municipal des Jeunes a été fixé le 5 juin à 10h30, à l'Espace Hugo. Il demande s'il est possible de refaire des affiches. Elles seront mises à l'abribus.

Josée POULAIN prend la parole pour :

- informer qu'une dame l'a interpellé pour demander s'il était possible que le lierre qui déborde du mur au niveau de la maison Bédard soit coupé, car cela gêne lorsque les enfants passent.
- demander ce qu'il en est de l'entretien des plantations et haies devant l'école et la rue principale, car il était prévu que cela soit taillé au carré. SFA avait dit qu'il reviendrait pour le faire.
- évoquer la demande de M. BUQUET, qui souhaiterait que la commune installe sur son mur une rampe pour que la clientèle puisse s'aider à descendre les marches, ainsi qu'un petit parking à vélos.
- installer un parking à vélos au niveau de l'agence immobilière permettrait de ne pas avoir de camionnette stationnée à cet endroit, car cela est très dangereux.

Elodie LEGER demande si les jeux du Parc vont rouvrir. Monsieur Michel LETHUILLIER répond qu'il regardera le nouveau protocole à ce sujet. Elle signale qu'il y a énormément de trous sur la chaussée, rue Victor Hugo.

Aurélien LACOUR confirme que le cirque sera bien installé au terrain de foot de Ste Gemme-Moronval. Il demande s'il serait possible de mettre des petits panneaux indiquant les horaires d'ouverture et de fermeture des portails, car certaines personnes ont été surpris.

Nicolas BORGET informe que la commission Communication a lancé une consultation pour la refonte du site internet et que les réponses sont attendues début juin. Il y a 5 sociétés en consultation. Monsieur le Maire demande si nous sommes suivis sur Facebook. Selon Nicolas Borget nous serions suivis par environ 170 personnes.

Séance levée à : 20:50